

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA**

**Couvent franciscain des Clarisses  
de Lons-le-Saunier**

**(fonds 48 H)**

**1,8 ml**

---

**REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE PARTIEL**

Etabli par PATRICIA GUYARD  
Directrice des Archives départementales du Jura

Montmorot  
juin 2017, novembre 2020

## **TABLE DES MATIERES**

<b>Introduction .....</b>	<b>p. 2</b>
<b>Répertoire numérique détaillé partiel .....</b>	<b>p. 4</b>

# INTRODUCTION

## Brève présentation historique

Rien ne permet d'étayer la tradition qui veut qu'une maison de chanoinesses augustines ait précédé à Lons-le-Saunier, dès le XI<sup>e</sup> ou le XII<sup>e</sup> siècle, le couvent de Sainte-Claire, fondé en 1294 par Philippe I<sup>er</sup> de Vienne, seigneur de Pymont. Ne recrutant que dans la noblesse, ce monastère s'opposa avec succès, au début du XV<sup>e</sup> siècle, à l'introduction de la réforme de sainte Colette et resta dans la mouvance urbaniste. Elles furent soutenues au XVIII<sup>e</sup> siècle par le pouvoir royal et obtinrent le titre de chanoinesses. Elles accueillèrent les cadettes des familles nobles de Lons et des environs ; leur recrutement et leur mode de vie mondain ne furent pas exempts de scandales allant jusqu'à la sanction par lettres de cachet.

Dans le contexte de la réforme des ordres religieux en France confiée à la Commission du clergé régulier établie par Louis XV, satisfaisant aux ordres de cette commission exigeant l'envoi ou la rédaction de règlement écrit dans chaque communauté religieuse, par délibération capitulaire du 22 décembre 1769<sup>1</sup>, l'abbesse de Boutechoux et le couvent confirmèrent vouloir se doter de tels règlements et se mettre sous la juridiction ordinaire de l'archevêque de Besançon. Celui-ci ayant accepté la demande par acte du 14 août 1770<sup>2</sup>, Louis XV confirma par lettres patentes du 31 août 1770 le transfert de la juridiction du couvent exercée jusque-là par les frères mineurs de l'ordre de Saint-François<sup>3</sup>. Le règlement du chapitre fut adopté en séance capitulaire du 8 juillet 1771 et accepté par le roi par lettres patentes de janvier 1772 qui officialisait l'évolution du couvent en chapitre de chanoinesses régulières nobles<sup>4</sup>.

Pour augmenter la dotation des chanoinesses, les biens de l'abbaye augustine de Goaille près de Salins supprimée par lettres patentes de juin 1772 leur furent réunis par décret de l'archevêque de Besançon du 30 mars 1773. Enfin, elles se firent attribuer la moitié des biens et revenus du chapitre noble de Gigny supprimé en 1788 (ancien prieuré clunisien sécularisé en 1760), l'autre moitié étant dévolue au chapitre de chanoinesses de Migette (autre ancien couvent de Clarisses urbanistes). Le chapitre fut supprimé en 1790 par les lois révolutionnaires. L'église fut vendue le 16 juin 1792 (acte annulé en 1794, la municipalité ayant décidé d'en utiliser les pierres pour combler le trou causé par l'effondrement de la maison des Deleschaux à Lons) ; les maisons des chanoinesses furent vendues en 1795. L'actuelle place Bichat demeure bordée par plusieurs d'entre elles.

## Etat du classement et instrument de recherche

Le fonds n'est globalement pas classé ; une description succincte en est faite à l'*État général par fonds* publié en 1903 : documents du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.

Un complément de quelques documents a été apporté par transfert en avril 2017 de documents privés et publics relatifs au Jura, trouvés au sein d'un fonds privé donné en 2016 aux Archives départementales de la Côte d'Or. L'inventaire de ce complément coté 48H21 joint à la description des registres présents dans le fonds ou restitués à celui-ci alors qu'ils étaient précédemment cotés en

---

<sup>1</sup> Registre de délibérations capitulaires 1769-1790, f° 1-1v° (fonds du chapitre, cote provisoire 48H15).

<sup>2</sup> *Ibidem*, f° 3.

<sup>3</sup> *Ibidem*, f° 3-4.

<sup>4</sup> *Ibidem*, f° 4v°-19.

série F, est disponible en salle de lecture des Archives et sur le présent portail en version texte et en xml-ead. Il s'agit du présent inventaire.

## **Communicabilité**

Le fonds, non classé, n'est pas communicable. Toutefois, le complément d'avril 2017 coté 48 H 21 et les registres inventoriés 48H15, 18-20 sont communicables.

## **Sources complémentaires**

- **Archives départementales du Doubs.**- Série B, fonds du trésor des chartes : rentes, B 519 (1304). Série H : pièces isolées provenant surtout des parlements de Dole et Besançon, 1596-XVIII<sup>e</sup> s. (120 H 1-3).
- **Archives départementales du Jura.**- Fonds privés, sous-série 2J, papiers et fonds d'érudits, 2 J, papiers Alphonse Mairey, professeur à Lons-le-Saunier : copies d'actes relatifs aux Clarisses de Lons (détail dans l'inventaire). Sous-série 1Q, Administration des domaines à la Révolution, papiers relatifs à la gestion des biens de première origine.

## **Bibliographie**

- J. CERNESSON, "L'abbaye Sainte-Claire à Lons-le-Saunier", dans *Le Vieux Lons*, 1909-1914 (plus de 250 p. ; publication inachevée)

Patricia Guyard, 13 novembre 2020.  
Montmorot, Archives départementales du Jura©.

## REPertoire NUMERIQUE DETAILLE PARTIEL

cotation provisoire

48 H 1-14 Non classé (incommunicable).

48 H 15 **Registres de délibérations capitulaires** (1725-1768, 1769-1790). 1725-1790

48 H 16-17 Non classé (incommunicable).

48 H 18-20 **Censiers et rentiers (extraits de la série F)**. 1566-1665

48 H 18 Terrier.- Reconnaissances de cens, 1566-1667 (avec ajouts jusqu'en 1627 et annotations jusqu'en 1658, ex 1F61).

48 H 19 Terrier.- Reconnaissances de cens, 1658 (ex 1F62).

48 H 20 Manuel de cens, 1660-1665 (ex 1F63).

48 H 21 **Documents divers**<sup>5</sup>.- Comptabilité : états des sommes perçues et remises, quittances, 1775 et 1789 ; tables des débiteurs, s. d. [post. 1788]. Constitution de rentes (emprunt) par le chapitre. Mention d'acte de prise de possession par les chapitres de Lons et de Migettes des biens de Gigny, 31 décembre 1788. 1775-1788

---

<sup>5</sup> Réintégration en 2017 depuis un fonds privé donné aux Archives de la Côte d'Or en 2016.